

Colloque «Femmes à la marge»
Semaine nationale des victimes
Le 11 avril 2014, Université de Montréal

Femmes victimes de la traite humaine au Canada

Prof. Estibaliz Jimenez
Département de psychoéducation
Université du Québec à Trois-Rivières

Notion de la « traite des personnes » :

ACTE

- Recrutement
- Transport
- Transfert
- Hébergement
- Accueil de personnes



MOYEN

- Menace de recours ou recours à la force
- Contrainte
- Enlèvement
- Fraude
- Tromperie
- Abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité
- Offre de paiements ou d'avantages



FINALITÉ

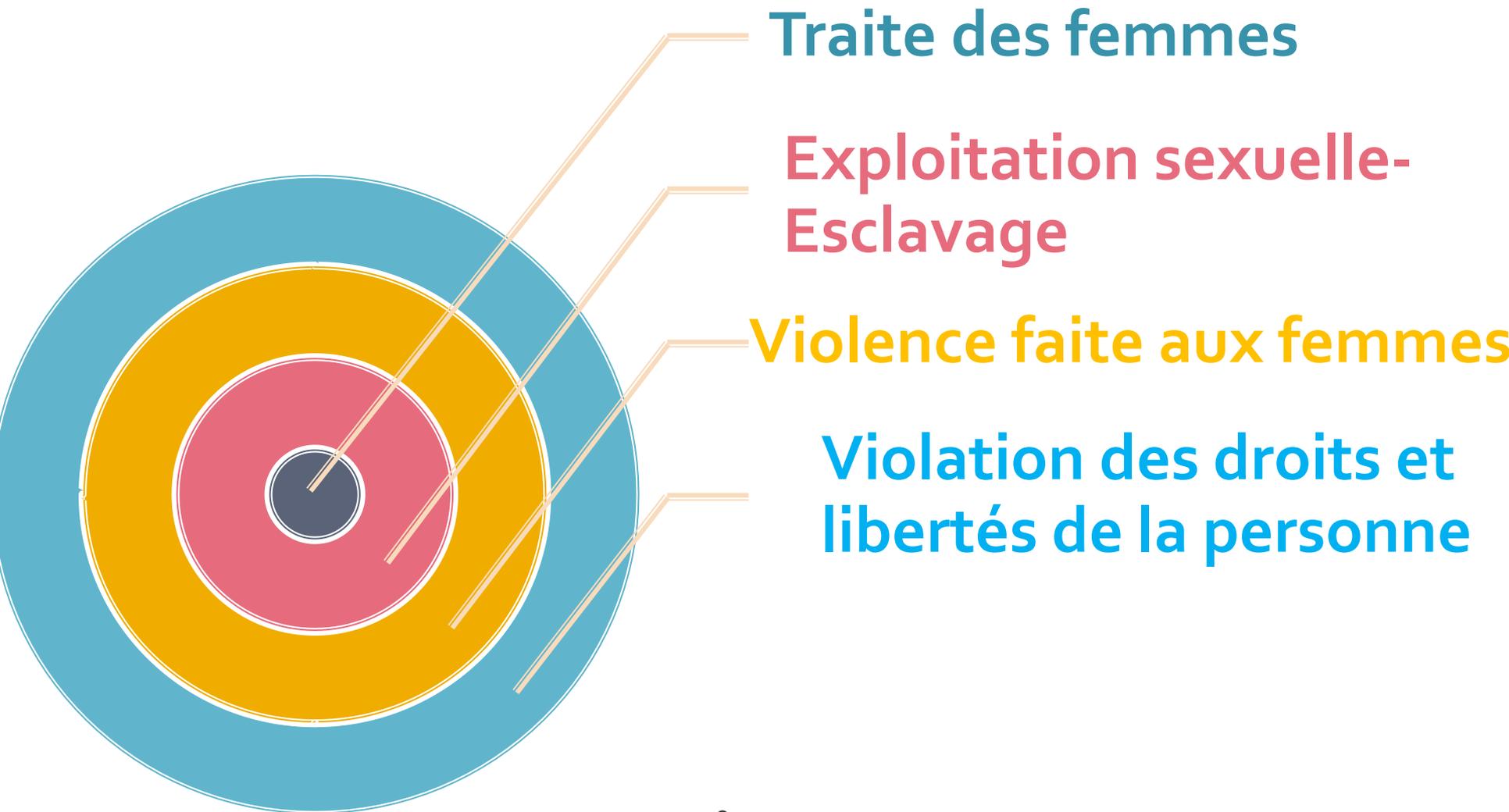
Exploitation

- Prostitution d'autrui
- Exploitation sexuelle
- Travail forcé
- Esclavage ou pratiques analogues
- Prélèvement d'organes
- Autres types d'exploitation



Traite

Traite des femmes : Victimisation et violations multiples



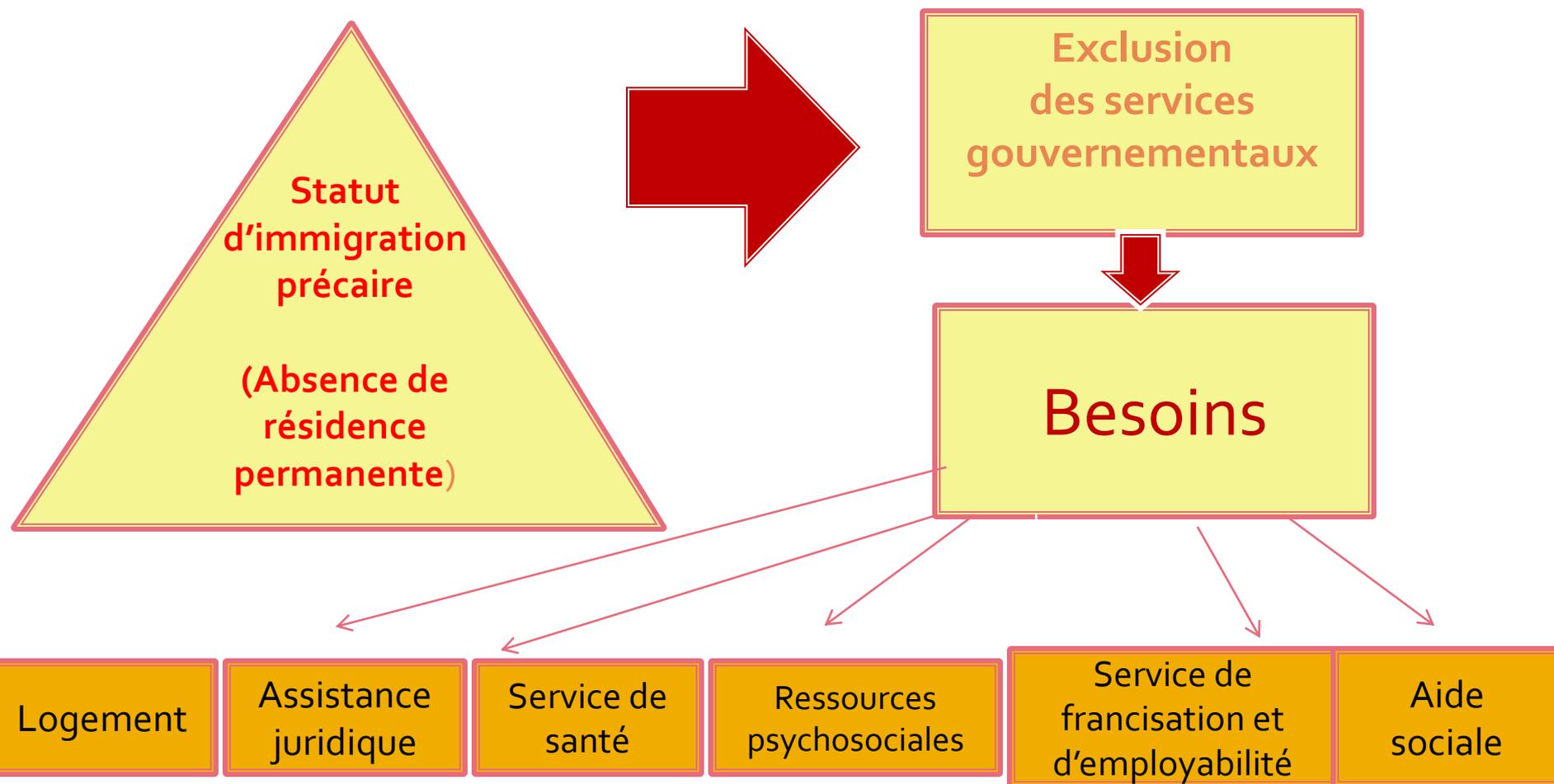
Portrait au Canada

- Traite locale/Interne (90%)> Traite internationale
 - Au Québec, $\frac{3}{4}$ des accusations à Montréal
- Victimes :
 - Femmes et filles
 - 14-22 ans (40% mineures)
 - Race blanche
 - Fins d'exploitation sexuelle
- Trafiquants:
 - Associés à des gangs de rue (Canada: 50%; Québec:70%)
 - 19-32 ans
 - Canadiens d'origine ethnique
 - Profits de 3500\$ à 7000\$ par semaine

Les femmes à la MARGE: Risque accru de la traite

- Adolescentes fugueuses
- Prostituées/danseuses
- Autochtones
- Membres des sectes
- Contexte socioéconomique précaire
- Statut d'immigration précaire
 - Réfugiées/ demandeurs d'asile
 - Immigration irrégulière
 - Nouvelles arrivantes
 - Aides familiales
 - Femmes parrainées...

Besoins des victimes immigrantes



Mesures de protection et assistance: Permis de séjour temporaire (PST)

- CIC peut délivrer un PST d'une durée de 180 jours
 - Soins de santé et des services de counselling traumatologique prévus dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire.
 - Les victimes peuvent faire une demande de permis de travail avec exonération des frais de traitement
 - Période de réflexion et protection pour la victime
- Possibilité d'un PST de plus longue durée (période maximale de 3 ans)
- La décision de délivrer un PST n'est subordonnée en théorie à la participation de la victime à une enquête ou une poursuite pénale concernant l'infraction.

Permis de séjour temporaires (PST) pour femmes immigrantes (mai 2006-décembre 2012)

(Sécurité publique Canada, 2013)

- **212** PST délivrés à **89** victimes;
- **62** étaient femmes, **24** hommes;
- **64** forcées à travailler et **18** victimes d'exploitation sexuelle
- Pays d'origine: Thaïlande (**30**), Philippines (**12**), Moldavie (**10**), Mexique (**9**), Hongrie (**8**) et autres (**20**).

Permis de séjour temporaire (PST) Dans la pratique...

- Peu de victimes ont accès au PST
- L'agent d'immigration a un grand pouvoir discrétionnaire et prolongation aléatoire
- Permis trop court et temporaire (anxiété sur la victime)
- Accès restreint aux soins de santé
 - Programme de santé fédéral intérimaire (PSFI) → Uniquement soins de santé d'urgence et essentiels
- Seules les victimes authentiques (fardeau de la preuve)
 - Impose aux victimes des demandes à répétition
 - TémoignageS à la cour

Criminalisation de la traite au Canada

- Canada interdit et criminalise la traite
 - *Code criminel*:(séquestration, prostitution, agression sexuelle...)
 - *Loi sur l'immigration et protection des réfugiés*
- **Emprisonnement à perpétuité**, s'il enlève la personne, se livre à des voies de fait graves ou une agression sexuelle grave sur elle ou cause sa mort lors de la perpétration de l'infraction et lors de la traite des mineurs
- **Emprisonnement maximal de 14 ans**, dans les autres cas.
- Mariage feint

Infractions relatives à la traite de personnes au Canada

(Sécurité publique Canada, 2013) Statistiques 2005-2013

- **35** condamnations, impliquant **126** victimes
- Les sentences:
 - varient d'une journée à neuf ans d'emprisonnement
 - Une entreprise a payé une amende de 215 000 \$.
- **80** cas devant les tribunaux
 - impliquant au moins **128** accusés et **122** victimes.

Réponses canadiens et victimisation secondaire

- *LIPR*: Des victimes de la traite risquent d'être détenues pour des raisons d'immigration irrégulière et déportées dans leur pays d'origine.
- *Loi sur la prévention du trafic, de la maltraitance et de l'exploitation des immigrants vulnérables*:
 - Permet aux agents d'immigration de refuser d'autoriser un étranger à exercer un emploi au Canada s'ils estiment que cet étranger risque d'être exploité.
- Lutte contre les mariages feints: Obligation de 2 ans de cohabitation
- Décision de la Cour suprême de décriminalisation de la prostitution

Conclusion

- **Progression importante au Canada:**
 - Prévention et lutte contre la traite
 - Criminalisation et sensibilisation
 - Protection et assistance des victimes
- **MAIS,**
 - Malgré le progrès du Canada en matière de protection et assistance, plusieurs mesures dites de protection risquent de victimiser davantage les victimes → **victimisation secondaire**
 - Canada augmente les mesures de protection des victimes
 - Réalité: Peu de mesures de protection rejoignent les victimes

MERCI!!

Estibaliz.jimenez@uqtr.ca